

S'ENGAGER COLLECTIVEMENT VERS MOINS DE
PHYTOS



APPEL À PROJETS OCCITANIE "GROUPES 30 000"

Émergence et accompagnement de collectifs d'exploitations agricoles vers
l'agroécologie à bas niveau de produits phytopharmaceutiques

DRAAF Occitanie – SRAL – Unité Ecophyto

sral-occitanie.draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr

05 61 10 62 70



Crédits charte graphique : Hipolito

OBJECTIFS DES GROUPES 30 000

Au coeur du plan Ecophyto II+, les Groupes 30 000 servent à diffuser au plus grand nombre d'agriculteurs des techniques économes en produits phytosanitaires adoptées dans des réseaux de référence dont les fermes DEPHY. L'objectif est de multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition agroécologique pour réduire leur utilisation de phytos.

En quoi consiste un Groupe 30 000 ?

Mettre en place des techniques économes en phytos

Techniques déjà testées et éprouvées par les fermes du réseau DEPHY ou par d'autres collectifs d'agriculteurs

Démarche collective de réduction de l'usage des phytos

THÉMATIQUES ABORDÉES :

1. Arrêt du **glyphosate**,
2. Mise en place du **biocontrôle**,
3. Mise en place du **désherbage mécanique**,
4. Mise en place de **couverts végétaux**,
5. **Diversification** de la rotation,
6. Implantation d'**infrastructures agroécologiques** (haies en bordure de parcelles par exemple)
7. **Santé et exposition** des utilisateurs et riverains
8. Et bien d'autres encore!

Engager des **pratiques adaptées** à son exploitation en travaillant **main dans la main** avec d'autres agriculteurs



- **Diagnostic individuel** des pratiques agricoles
- **Accompagnement** pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques
- **Transfert de connaissances et expériences acquises** par d'autres groupes : réalisation de bilans techniques pour le suivi de projet
- **Échanges d'expériences** entre agriculteurs : **partage et valorisation** des résultats obtenus

Comment répondre à l'appel à projets ?

Etape 1

Formation d'un groupe d'agriculteurs motivés à rejoindre le réseau des Groupes 30 000

Etape 2

Choix d'une structure d'accompagnement pour les démarches collectives et individuelles

(Chambre d'agriculture, groupes d'agriculteurs, GABB, syndicats mixtes, GDA, CIVAM, CETA ...)

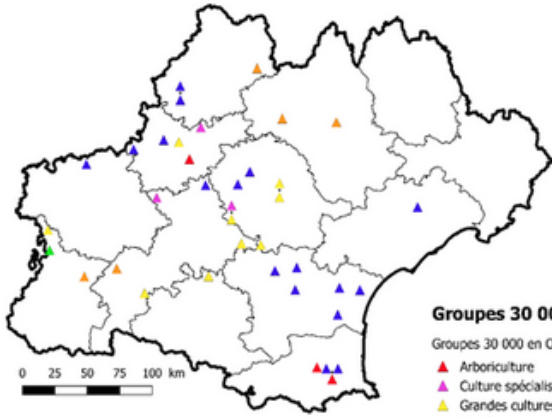
Etape 3

Réponse à l'appel à projets "Groupes 30 000" et dépôt du dossier de demande de financement

**CANDIDATURES
OUVERTES DU 12
FÉVRIER AU 05
AVRIL 2024**



ILS L'ONT FAIT



Groupes 30 000 en Occitanie

- Groupes 30 000 en Occitanie
- ▲ Arboriculture
 - ▲ Culture spécialisée
 - ▲ Grandes cultures
 - ▲ Maraîchage
 - ▲ Polyculture-élevage
 - ▲ Viticulture
 - Limites départementales
 - Limite région Occitane

Cartographie 2021

En 2023, les Groupes 30 000 en Occitanie comptaient :
37 collectifs actifs,
Plus de 805 agriculteurs



YouTube

ILS TÉMOIGNENT

Filière viticulture

Filière grandes cultures

<https://www.youtube.com/watch?v=6pDvh0Zw8Zo>

<https://www.youtube.com/watch?v=TORR5IGdRq4>

Les groupes 30 000 en Occitanie, pourquoi pas VOUS ?

ÉCOPHYTO
30 000
FILIÈRE
AGRICULTURE
DES PAYS
D'OC

Rendez vous sur la chaîne Youtube de la
Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie

POURQUOI PAS VOUS ?

Calendrier de l'AAP 2024

CANDIDATURES

12 FÉVRIER → **05 AVRIL**

Lancement de l'appel à projets
"Groupe 30 000" 2024 en Occitanie

Dépôt des candidatures sur le site
demarches-simplifiees.fr

AVANT L'ÉTÉ

Annnonce des
projets
retenus

Pour en savoir plus, rendez-
vous sur le site de la DRAAF
Occitanie

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

INSCRIVEZ-VOUS AUX 2 WEBINAIRES DE PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJETS LES:
26 FÉVRIER 2024 DE 13H À 14H
11 MARS 2024 DE 13H À 14H

[HTTPS://DRAAF.OCCITANIE.AGRICULTURE.GOUV.FR/2-WEBINAIRES-D-INFORMATION-SUR-L-APPEL-A-PROJETS-GROUPES-30-000-2024-EN-A8816.HTML](https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/2-webinaires-d-information-sur-l-appel-a-projets-groupes-30-000-2024-en-a8816.html)

REJOINDRE LE RÉSEAU DES 30 000

	Volet A : Faire émerger un Groupe 30 000	Volet B : Animer un Groupe 30 000
 Durée	6 à 9 mois maximum	3 ans soit 3 campagnes culturelles
 Taille du groupe	5 à 20 exploitations	8 à 20 exploitations dont moins de 25% appartenant au réseau DEPHY OU GIEE
 Dépenses éligibles : hors animations déjà financées par Ecophyto 2, DEPHY et GIEE	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de personnel • Prestations externes (frais d'intervenants, diagnostics...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de personnel • Dépenses annexes (liées à l'animation : analyses, petit matériel, prestations d'experts...) • Forfait réunions régionales
	Agence Adour-Garonne	Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles
	Agence Rhône Méditerranée Corse	Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles
 Actions éligibles	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir le groupe • Identifier une problématique commune sur la réduction des phytos • Identifier un groupe ressource • Élaborer un plan d'actions • Effectuer des diagnostics des exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Animer le groupe • Accompagner les agriculteurs • Mettre en œuvre le projet collectif de réduction des phytos • S'appuyer sur le groupe ressource
 Engagements	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des mesures pour faire émerger un groupe • Définir des thématiques qui seront abordées par le groupe et élaborer un plan d'actions • Réaliser des diagnostics pour chaque exploitation agricole du groupe • Remplir un bilan de fin de volet A 	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer de l'animation du groupe • Suivre des indicateurs pour toutes les exploitations du groupe et en faire un retour annuel • Organiser des journées de valorisation – transfert – communication • Participer aux journées et réunions filières des Groupes 30 000 • Réaliser des livrables sur les avancées du groupe à transmettre à la DRAAF et la CRAO • Rédiger un bilan de fin de projet
 Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de Diagnostics Individuels des exploitations • Calcul des IFT : obligatoire avec les doses références à la cible sur le site "Atelier de calcul de l'IFT" du Ministère de l'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> • Mesures de suivi agronomique : SAU, pratiques agricoles, IFT, assolement, pratiques agroécologiques • Mesures de suivi social : prise de risque, nombre de jours de formation, de visites individuelles, actions de démonstrations, exposition aux produits les plus toxiques • Mesures de suivi économique : rendements, marge brute, poste phyto, chiffre d'affaire